



HAL
open science

Approche morphologique et fonctionnelle de la maison

Jean-Marc Mignon

► **To cite this version:**

Jean-Marc Mignon. Approche morphologique et fonctionnelle de la maison : le lotissement augustéen de Saint-Florent à Orange. La Maison urbaine d'époque romaine en Gaule narbonnaise et dans les provinces voisines : Actes du colloque d'Avignon (11-13 novembre 1994), 6.I, Service d'Archéologie du Conseil Général de Vaucluse, p. 218-233, 1996, Documents d'Archéologie Vauclusienne. hal-04569822

HAL Id: hal-04569822

<https://hal.science/hal-04569822>

Submitted on 6 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

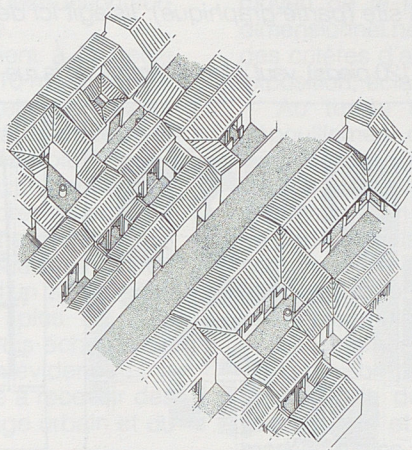


Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

1. Restitution volumétrique du premier état d'occupation antique.

2. Plan du premier état d'occupation antique. Les murs en élévation sont représentés au trait fort, les fondations et seuils (stylobates et margelles) au trait fin, les restitutions au trait tireté fin, les sols de béton sont tramés en clair et les sols de terre battue en foncé.





1

APPROCHE MORPHOLOGIQUE ET FONCTIONNELLE DE LA MAISON

le lotissement augustéen de Saint-Florent à Orange

Jean-Marc Mignon

Le site de Saint-Florent¹ se prête naturellement à une approche typomorphologique de la maison urbaine d'époque romaine pour plusieurs raisons :

- le site recèle exclusivement des vestiges de maisons urbaines antiques,
- la surface dégagée, près de 3500 m², permet de dénombrer 15 maisons ou parties de maisons pour le premier état d'occupation, d'époque augustéenne, et 10 maisons ou parties de maisons pour la reconstruction du site à l'époque flavienne,
- le caractère orthonormé du tissu urbain sur ce fragment de la ville antique² donne lieu à des répétitions, dans les dimensions, dans les dispositions des bâtiments et dans la composition du plan des maisons.

Le site, qui comprend deux parties d'îlots séparées par une rue, a connu deux occupations antiques distinctes correspondant à deux urbanisations successives :

- la première, homogène et de datation augustéenne précoce, prend fin aux environs de 30. (fig. 2). Nous avons imaginé, à partir des témoins de cette destruction imprimés dans les couches archéologiques, qu'elle pourrait être due à une inondation dévastatrice, provoquée par une crue de la Meyne, petite rivière coulant à proximité du site. La majeure partie des indices invite toutefois à admettre d'autres hypothèses telles qu'une opération d'ur-

banisme d'importance, ou une modification rapide du quartier à la suite du renouvellement de ses habitants.

- la seconde correspond à la reconstruction de maisons durant la période flavienne. Cette seconde urbanisation respecte la trame urbaine pré-existante, mais, pour l'îlot sud au moins, s'installe sur une trame parcellaire modifiée : les petites parcelles augustéennes sont regroupées pour former de plus grandes unités. Cette reconstruction se caractérise aussi par une élévation du *standing* des habitations.

1- Entre 1988 et 1993, les interventions archéologiques sur le site de Saint-Florent à Orange, ont été conduites M.-E. BELLET, J.-M. MIGNON, et A. HASLER, sous l'égide du Service d'Archéologie du Conseil général de Vaucluse et du Service d'Archéologie de Région P.A.C.A. Ce site constitue le support du Travail Personnel de Fin d'Etudes en Architecture de J.-M. MIGNON, intitulé : "Orange Antique et Ordinaire, lecture et interprétation de vestiges antiques et conditions de leur insertion dans la ville contemporaine", soutenu au mois de février 1994 à l'école d'Architecture de Marseille Luminy.

2- L'intitulé de «fragment de la ville antique» fait référence au contour irrégulier du site, résultant de la démolition de bâtiments anciens (XVIIe et XVIIIe siècles) et insalubres dans le cadre d'une opération de RHI (résorption de l'habitat insalubre) et ne correspondant donc à aucun découpage réel de la ville antique, tel que le quartier, par exemple.

L'abandon des maisons et leur destruction surviennent vers le milieu du III^e siècle.

Le caractère original du site tient à la petite taille des maisons, généralement 210 m² et parfois 450 m². Sur d'autres sites urbains tels que Vaison-la-Romaine, ou Saint-Romain-en-Gal chaque maison occupe 2000 à 3000 m² et parfois plus.

La finalité de l'étude que nous avons entreprise est d'approcher les règles qui ont présidé au lotissement d'une part, et le programme architectural qui a conduit à la conception des maisons d'autre part. Dans ce but, et à la manière d'un *zoom*, nous avons considéré des entités de plus en plus réduites. Nous avons ainsi défini trois échelles de lecture du site et tenté de mettre en évidence :

- un type de tissu urbain destiné à recevoir des maisons, par l'analyse du découpage urbain et du découpage parcellaire,

- un type bâti, par l'analyse des différentes parties de la maison et de leurs modes d'organisation sur la trame parcellaire,

- un type domestique, par l'analyse du plan de la maison et des modes d'organisation des différents sous-espaces³.

Les dimensions des îlots d'habitations, des rues, des parcelles, de l'emprise des bâtiments, des pièces d'habitation, des portes et passages, des éléments d'architecture, des structures elle-mêmes, ont constitué le critère d'observation principal. Il s'agit en quelque sorte d'une inversion du processus de conception : les dimensions résultent d'ordinaire de la réponse au programme, elles sont ici le

moyen de le retrouver. Toutefois, ce seul critère dimensionnel ne suffit pas et nous lui avons associé des critères d'ambiance tels que, ensoleillement et exposition, éclairage naturel, ou chauffage.

Au terme des campagnes de fouilles, du dépouillement des données archéologiques et de leur reconstitution sous forme de rapports de fouilles nous avons mis au moins une fiche descriptive mettant en lumière les aspects architecturaux de chaque maison ou partie de maison. Cette fiche comprend un commentaire général sur la maison et une description détaillée de chaque sous-espace ou pièce (fig. 3).

Le commentaire général donne la localisation de la maison par rapport aux tracés urbains (rues et îlots) ; la description de la parcelle occupée (dimensions et morphologie) ; la répartition des masses bâties et des espaces libres de construction (nombre de bâtiments, implantation par rapport aux limites de la parcelles, exposition) ; le *standing* des différentes parties de la maison (dimensions, qualité des revêtements de sols et des murs, matériaux utilisés, décor, et composition du plan) ; enfin l'approche fonctionnelle de la maison par la description des circulations internes (cheminement principal axial ou en boucle) et des réseaux liés à l'utilisation de l'eau, par exemple.

Le commentaire détaillé donne pour chacun des sous-espaces, ou pièces de l'habitation, les caractéristiques de ses dimensions, de sa morphologie, de son accès, de la nature du sol et du revêtement mural, de son décor, de son éclairage et ensoleillement, de son chauffage possible, de son implantation par rapport aux réseaux d'adduction et d'évacuation d'eau, enfin de son usage, lorsque des objets ou éléments de mobilier ont été découverts.

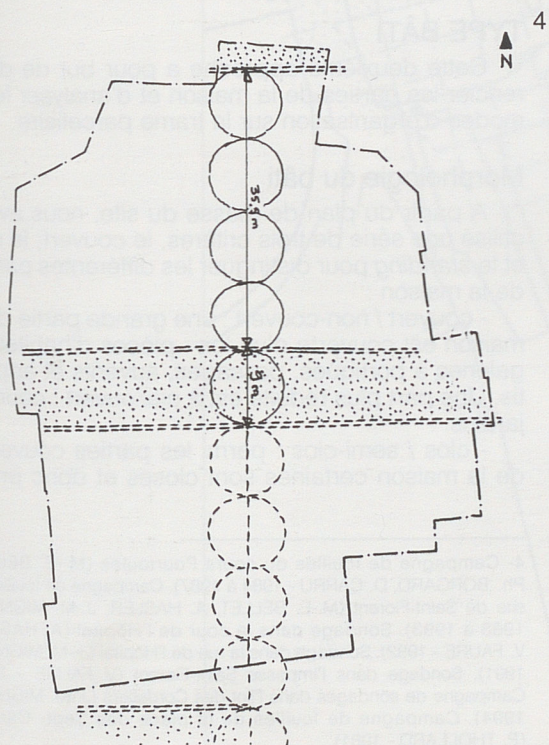
TYPE DE TISSU URBAIN

Découpage urbain

Les vestiges du site de Saint-Florent, du fait de la régularité des vestiges, suggèrent l'existence d'un système de découpage urbain, en rues et îlots.

En effet, la largeur de l'îlot, environ 35,3 m ou 120 pieds, vaut quatre fois la largeur de la rue, environ 8,9 m ou 30 pieds (fig. 4). Le site n'apporte pas d'information relative à la longueur des îlots si ce n'est un minimum de 60 m pour l'îlot nord.

3- Cette communication ne présente qu'une partie du travail qui a été effectué dans le cadre du T.P.F.E. d'architecture mentionné ci-dessus (note 1). En effet, l'étude s'intéresse également aux vestiges de la reconstruction flavienne du site, qui témoignent de l'évolution chronologique de la maison-type. Par ailleurs, l'étude comprend un quatrième niveau de lecture des vestiges, l'aspect constructif, qui décrit les matériaux utilisés et de leur mise en oeuvre. L'évolution du type constructif constitue d'ailleurs la caractéristique majeure de l'évolution chronologique de la maison-type entre la période augustéenne et la période flavienne.



Les données à l'échelle de la ville sont lacunaires ; elles illustrent malgré tout les limites et les extensions du système.

Le système se poursuit au nord du site de Saint-Florent. Un tronçon de rue respectant les caractéristiques énoncées ci-dessus est restituable en bordure d'un pavement mosaïqué dans l'impasse Saint-Florent et deux tronçons de rues perpendiculaires sont restituables sur le site des Cordeliers. Les vestiges de la place des Sept Cantons appartiennent au centre d'un îlot relevant du même système.

En revanche, un second ensemble de tronçons de rues, découverts dans le quart sud-est de la ville, ignore cette organisation systématique et, au contraire, illustre l'incidence du relief de la colline Saint-Eutrope et du tracé du rempart sur la trame urbaine. Il s'agit des tronçons de rues sécants des sites du cours Pourtoutes et de la cour de l'Hôpital, et d'un tronçon de rue découvert dans la rue de l'Hôpital⁴.

Ce système guide la recherche sur l'urbanisme de la ville antique et permet d'échafauder des hypothèses de travail dont celle qui fixe les dimensions des îlots à 1 *actus* sur 2 (soit 120 x 240 pieds) comme à *Ampurias* ou Fréjus (cf. *infra*).

Découpage parcellaire

La même régularité des vestiges, à un degré inférieur du découpage urbain, suggère l'existence d'une trame parcellaire modulaire.

Le tracé parcellaire observé sur le site résulte d'un double découpage interne de l'îlot. Le partage longitudinal et médian fixe la profondeur des parcelles à la demi-largeur de l'îlot. Le partage transversal n'est pas régulier et ne concerne parfois que la moitié de l'îlot. Les lots ainsi définis sont de forme rectangulaire et de taille inégale, mais en apparence modulaire.

Nous avons considéré successivement les profondeurs, les largeurs et la proportion largeur/profondeur des parcelles.

L'absence de vestiges du tracé des parcelles conduit à prendre en compte les murs périmétraux des maisons, malgré leur mauvais état de conservation, leur degré de mitoyenneté difficile à apprécier, et le fait que dans tous les cas ils correspondent à une première interprétation des limites de la parcelle.

Une vision idéale de l'agglomération progressive des maisons, le long de la rue et du centre vers la périphérie de la ville, implique que chaque propriétaire remploie le mur limite de la maison précédente. La règle n'est pas systématique, le hasard et des décalages volontaires ou non, se sont glissés dans la construction du quartier.

L'étude conduit aux observations suivantes :

- la régularité des profondeurs, soit 1/2 largeur d'îlot est confirmée, sauf pour les cas particuliers E1, E2 et C1,

- l'apparente irrégularité des largeurs révèle en fait deux groupes principaux de valeurs : 40 pieds pour 5 parcelles (B2, B3, D2, D3 et E3), et 80 pieds pour 3 parcelles (A1, B1 et E1),

- la proportion largeur/profondeur révèle deux groupes de valeurs : 2/3 (40 x 60 pieds) pour 3 parcelles (D2, D3 et E3) et 4/3 (80 x 60 pieds) pour 3 parcelles (A1, B1 et E1).

L'ensemble des observations concernant le découpage urbain et le découpage parcellaire permettent d'établir l'existence sur le site d'un tissu urbain type, utilisant une trame orthonormée ayant pour module un rectangle de 30 pieds (nord-sud) par 40 pieds (est-ouest). Les rues ont pour largeur, la largeur du module soit 30 pieds (environ 8,9 m). Les îlots ont, pour largeur, la largeur de 4 modules soit 120 pieds (environ 35,3 m), et peut-être pour longueur, la longueur de 6 modules soit 240 pieds (environ 70 m). Les parcelles ont une surface de 2 ou 4 modules, soit 17,8 x 11,7 m ou 17,8 x 23,4 m (fig. 5).

Le site du cours Pourtoutes recèle les vestiges d'une maison augustéenne, qui occupe à coup sûr une surface de plus de 4 modules mais dont l'emprise globale n'a pu être observée. A l'échelle de la ville antique donc, les parcelles destinées à recevoir la construction d'une maison pouvaient présenter des tailles très différentes. La petite taille des maisons du site de Saint-Florent constituerait donc la spécificité d'un quartier, peut-être l'expression d'une rigidité et d'une densité supérieures, caractéristiques du centre de la ville.

TYPE BÂTI

Cette deuxième approche a pour but de différencier les parties de la maison et d'analyser leurs modes d'organisation sur la trame parcellaire.

Morphologie du bâti

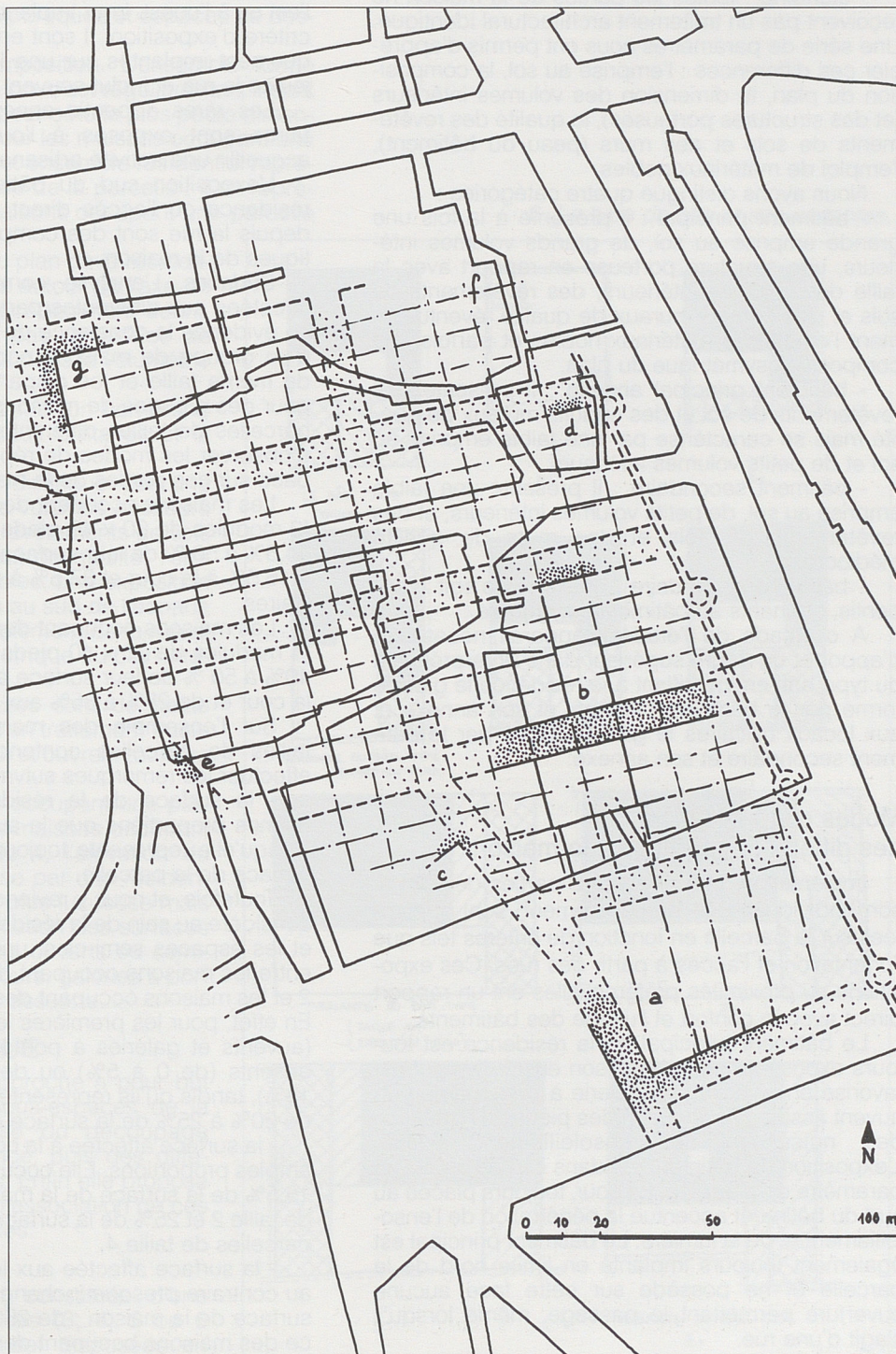
A partir du plan de masse du site, nous avons utilisé une série de trois critères, le couvert, le clos et le *standing* pour distinguer les différentes parties de la maison :

- couvert / non-couvert : une grande partie de la maison est couverte d'un toit : pièces d'habitation, galeries à portiques, passages, auvents et appentis. Une part plus réduite est à ciel ouvert : cours et jardins.

- clos / semi-clos : parmi les parties couvertes de la maison certaines sont closes et donc protégées.

4- Campagne de fouilles du cours Pourtoutes (M.-E. BELLET, Ph. BORGARD, D. CARRU - 1984 à 1987). Campagne de fouilles du site de Saint-Florent (M.-E. BELLET, A. HASLER, J.-M. MIGNON - 1988 à 1993). Sondage dans la cour de l'Hôpital (A. HASLER, V. FAURE - 1992). Sondage dans la rue de l'Hôpital (J.-M. MIGNON - 1991). Sondage dans l'Impasse Saint-Florent (V. FAURE - 1990). Campagne de sondages dans l'îlot des Cordeliers (J.-M. MIGNON - 1994). Campagne de fouilles de la place des Sept-Cantons (P. THOLLARD - 1981).

5. Le type de tissu urbain : une trame orthonormée ayant pour module un rectangle de 30 par 40 pieds, détermine les tracés des rues, des îlots et des parcelles. Sites du cours Pourtoules (a), de Saint-Florent (b), de la cour de l'Hôpital (c), de l'impasse Saint-Florent (d), de la rue de l'Hôpital (e), de la place des SeptCantons (f), et de l'îlot des Cordeliers (g).



gées à la fois des nuisances climatiques et des intrus : pièces d'habitation. D'autres ne sont que partiellement closes et seulement protégées des nuisances climatiques : auvents, galeries à portiques, passages et appentis.

- *standing* : toutes les parties de la maison ne reçoivent pas un traitement architectural identique. Une série de paramètres nous ont permis d'apprécier ces différences : l'emprise au sol, la composition du plan, la dimension des volumes intérieurs (et des structures porteuses), la qualité des revêtements de sols et des murs (peau du bâtiment), l'emploi de matériaux nobles.

Nous avons distingué quatre catégories :

- bâtiment principal : il présente à la fois une grande emprise au sol, de grands volumes intérieurs, une structure porteuse en rapport avec la taille des volumes intérieurs, des revêtements de sols et des enduits muraux de qualité, éventuellement l'emploi de matériaux nobles et parfois une composition symétrique du plan,

- bâtiment principal annexe : il présente des revêtements de sol et des enduits muraux de qualité mais se caractérise par une faible emprise au sol et de petits volumes intérieurs.

- bâtiment secondaire : il présente une faible emprise au sol, de petits volumes intérieurs, et des revêtements de sols et des murs de qualité médiocre.

- bâtiment secondaire annexe : il s'agit d'appentis, attenants au bâtiment secondaire.

A ce stade de l'étude il apparaît nécessaire d'apporter un degré supérieur dans l'interprétation du type bâti en identifiant à la résidence le groupe formé par le bâtiment principal et son annexe et aux locaux utilitaires le groupe formé par le bâtiment secondaire et son annexe.

Modes d'organisation des différentes parties de la maison

Implantation. Les différentes parties de la maison, individualisées précédemment, sont implantées sur la parcelle en fonction de critères tels que l'orientation et l'accès à partir des rues. Ces expositions ou proximités préférentielles ont un rapport direct avec le confort et l'usage des bâtiments.

Le bâtiment principal de la résidence est toujours exposé au sud. Ainsi, son ensoleillement est favorisé en hiver et une galerie à portiques ou un auvent assure la protection des pièces d'habitation des nuisances de l'ensoleillement estival. L'exposition du bâtiment est dans ce cas précis un paramètre du *standing*. La cour, toujours placée au sud du bâtiment accentue la pénétration de l'ensoleillement et de la lumière. Le bâtiment principal est également toujours implanté en limite nord de la parcelle et ne possède sur cette face aucune ouverture permettant le passage, même lorsqu'il s'agit d'une rue.

Le bâtiment principal annexe de la résidence est exposé à l'est ou à l'ouest. Il s'agit d'une construction extrêmement close et sans dispositif spécifique relatif à son exposition, implantée en limite mitoyenne est ou ouest de la parcelle.

Les locaux utilitaires sont exposés au nord, à l'est ou à l'ouest. Leur implantation paraît ignorer le critère d'exposition. Il sont en revanche systématiquement implantés sur une limite de parcelle qui jouxte la rue et inclut souvent le passage d'entrée.

Les rares appentis annexés aux locaux utilitaires sont exposés à l'ouest, peut-être pour accueillir une activité artisanale hivernale.

L'exposition sud du bâtiment principal de la résidence ou l'accès direct aux locaux utilitaires depuis la rue sont des composantes programmatiques de la maison.

Surfaces. L'analyse comparée des surfaces affectées aux différentes parties de la maison met en évidence la constance de ces surfaces au sein d'un groupe de maisons occupant des parcelles de même taille et les disparités de ces surfaces pour des groupes de maisons, construites sur des parcelles de tailles différentes. Il est ainsi permis d'observer les modes de répartition du gain d'espace sur ces parties de la maison.

Les maisons occupant des parcelles de taille 2 (2 modules de 30 x 40 pieds romains) consacrent 44,5% à 50 % de leur surface à la résidence, 8,5% à 15,5% à la cour et 37,5% à 40,5% aux locaux utilitaires.

Les maisons occupant des parcelles de taille 4 (4 modules de 30 x 40 pieds romains) consacrent 40% à 50 % de leur surface à la résidence, 25% à la cour et de 25% à 35% aux locaux utilitaires.

Sur l'ensemble des maisons du site, toutes tailles de parcelles confondues, nous pouvons effectuer les remarques suivantes :

- la surface de la résidence croît dans les mêmes proportions que la surface de la parcelle, puisqu'elle représente toujours environ 50% de la surface de la parcelle.

Toutefois, et nous y reviendrons plus loin, si l'on considère au sein de la résidence les espaces clos et les espaces semi-clos, une différence apparaît entre les maisons occupant des parcelles de taille 2 et les maisons occupant des parcelles de taille 4. En effet, pour les premières les espaces semi-clos (auvents et galeries à portiques) sont quasiment absents (de 0 à 5%) ou de petite taille (17% à 18%), tandis qu'ils représentent pour les secondes de 20% à 25% de la surface de la résidence.

- la surface affectée à la cour croît dans de plus amples proportions. Elle occupe en effet de 8,5% à 15,5% de la surface de la maison sur les parcelles de taille 2 et 25% de la surface de la maison sur les parcelles de taille 4.

- la surface affectée aux locaux utilitaires reste au contraire presque inchangée, quelle que soit la surface de la maison : de 25% à 35% de la surface des maisons occupant des parcelles de taille 4

et de 37,5% à 40,5% de la surface des maisons occupant des parcelles de taille 2.

Le gain d'espace procuré par une grande parcelle, paramètre du «standing» de la maison, est répercuté essentiellement sur la résidence et la cour, ou du moins sur les espaces semi-clos de la résidence (galeries à portiques et espaces de desserte).

Géométrie et composition. L'ensemble formé par la résidence et la cour, est régulièrement inscrit dans un carré ayant pour côté la plus petite dimension de la parcelle. Pour les maisons occupant une parcelle de taille 2, cet ensemble résidentiel représente 2/3 de la surface de la parcelle ; il en représente 3/4 pour les maisons occupant une parcelle de taille 4.

La composition du plan de la résidence s'organise souvent autour de l'axe de symétrie du carré précédemment décrit. Cette symétrie n'est pas un artifice de dessin de plan et se lit dans la volumétrie de la maison.

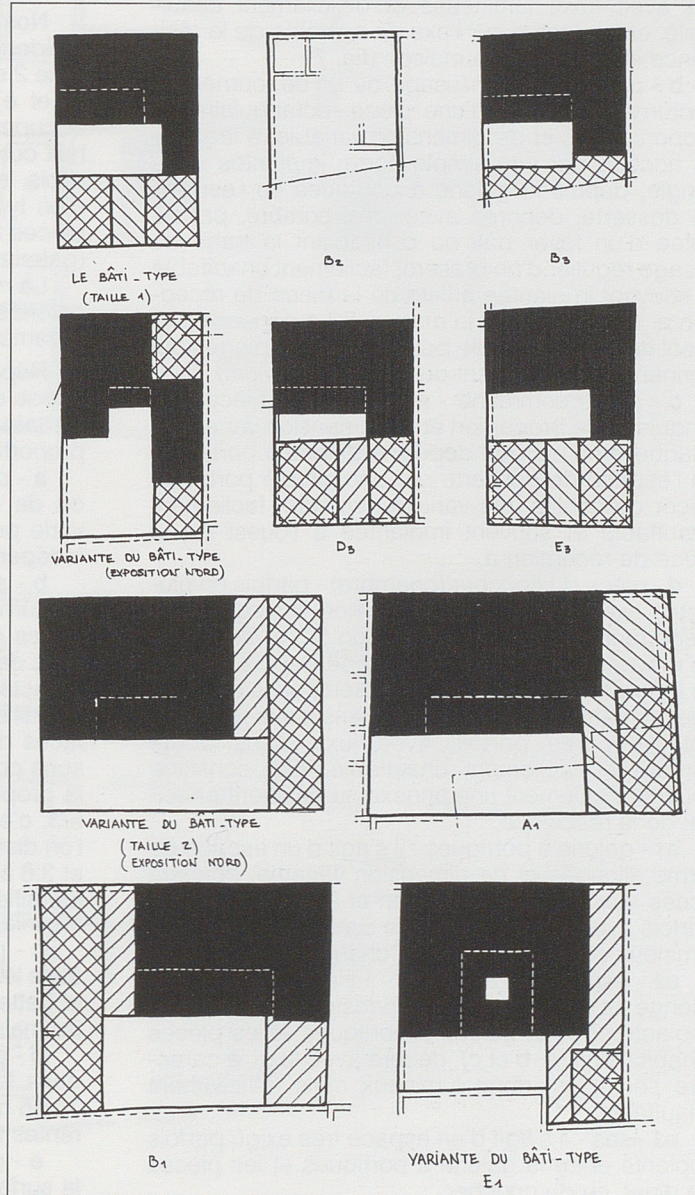
Le type bâti de la maison comprend la résidence, les locaux utilitaires et la cour (fig. 6).

La résidence se distingue par une emprise au sol et des volumes intérieurs de grande taille, des revêtements de sols et des enduits muraux de qualité, l'emploi de matériaux nobles, une exposition au sud et l'adjonction au sud de l'espace libre de la cour, un isolement de la rue et une composition symétrique du plan intérieur.

Les locaux utilitaires sont de petite taille, ne reçoivent qu'un traitement fruste des sols et des parois, et ouvrent toujours sur la rue.

Entre les maisons occupant une parcelle de taille 2 et les maisons occupant une parcelle de taille 4, l'élévation du *standing* se matérialise par une résidence plus spacieuse et plus luxueuse mais surtout par la multiplication des surfaces affectées aux espaces ouverts ou semi-ouverts tels que les cours, galeries à portiques et espaces de desserte.

6. Le type de bâti et ses variantes.



TYPE DOMESTIQUE

Cette troisième approche a pour but de différencier les sous-espaces de la maison, par l'analyse du découpage interne de la résidence, puis des différents locaux utilitaires. Enfin elle propose d'étudier les modes d'association de ces différents sous-espaces.

Morphologie

La résidence est constituée d'une série de pièces, closes (3, 4, 5 ou 6 pièces), pour l'essentiel disposées en

enfilade le long de la paroi nord de la construction. Elles sont précédées de un ou deux sous-espaces de forme allongée, le plus souvent semi-clos, placés en limite sud et à fonction distributive.

Les locaux utilitaires, sous-espaces clos ou semi-clos sont souvent mal conservés (construction en matériaux plus périssables), et organisés avec moins de régularité.

Nous avons distingué cinq types de pièces pour la résidence (a, b, c, d et e) mais n'avons réussi à identifier que deux locaux utilitaires types (h et i) :

a - pièce de réception (usage diurne) - il s'agit d'une pièce carrée de 4 m de côté, largement ouverte au sud, à laquelle on accède depuis la galerie à portiques ou l'espace de desserte, décorée avec luxe, lumineuse et difficilement chauffable, et implantée sur l'axe de symétrie de la résidence et parfois de la maison (fig. 7),

b - pièce du dîner (usage de fin de journée ou nocturne) - il s'agit d'une pièce rectangulaire de proportion 5/3 et de dimension variable, à laquelle on accède par une simple porte, implantée dans l'angle, depuis la galerie à portiques ou l'espace de desserte, décorée avec luxe, sombre, parfois dotée d'un foyer bâti ou conservant la trace de l'usage régulier d'un brasero, facilement chauffable et souvent implantée à l'est de la pièce de réception a, (la pièce b de la maison E2 a conservé sur le sol de terre battue de petites cales de pierres qui donnent l'emplacement des lits du *triclinium*)

c - pièce commune - il s'agit d'une pièce rectangulaire de proportion et de dimension variables, à laquelle on accède depuis la galerie à portiques ou l'espace de desserte par une simple porte, au décor de qualité très variable, sombre, facilement chauffable et souvent implantée à l'ouest de la pièce de réception a,

d - pièce du coucher (chambre) - parfois en plusieurs exemplaires dans la maison, il s'agit d'une pièce rectangulaire de proportion 5/3 et de 10 m² en moyenne, à laquelle on accède depuis la galerie à portiques, l'espace de desserte ou la cour par une simple porte implantée dans l'axe du petit côté, décorée parfois avec luxe, sans doute sombre et facilement chauffable. Elle constitue souvent également une annexe au bâtiment principal de la résidence,

e1 - galerie à portiques - il s'agit d'un espace de forme allongée et de dimension variable, donnant accès aux pièces d'habitation et à la cour, décoré parfois avec luxe, à caractère semi-clos, donc très lumineux et très difficilement chauffable,

e2 - espace de desserte - il s'agit d'un espace allongé et de dimension modeste, généralement implanté entre la galerie à portiques et les pièces d'habitations (a, b et c), décoré avec luxe, à caractère semi-clos, donc lumineux mais difficilement chauffable,

e3 - sas - il s'agit d'un espace très exigu parfois implanté entre la galerie à portiques et les pièces du dîner, ou du coucher,

h - passage d'entrée - il s'agit d'un espace de forme allongée, couvert et clos sur la rue, destiné au passage piéton et parfois charretier, qui met en relation la rue et la cour, ou la rue et la résidence, et qui dessert les locaux utilitaires et permet un accès couvert au puits,

i - cuisine - il s'agit d'une petite pièce aux revêtements de sols et des murs frustes, où l'on observe régulièrement un foyer, à même le sol, et de nombreux fragments de céramiques culinaires, et quelquefois un four en terre cuite, ou un avaloir des eaux usées ou latrine.

Modes d'organisation des différents sous-espaces de la maison

Nombre de sous-espaces de la résidence. Les résidences des maisons occupant une parcelle de taille 2 sont divisées en cinq sous-espaces (a, b, c, d, et e) tandis que les résidences des maisons occupant des parcelles de taille 4 sont divisées en huit ou neuf sous-espaces. Pour ces dernières, toutefois, nous n'observons pas de rajout de pièce d'un type nouveau mais une simple répétition de pièces types, telles que d (pièce du coucher) ou e (galerie à portiques ou espace de desserte).

La multiplication des pièces du coucher et des galeries à portiques et espaces de desserte est un paramètre du *standing* de la maison.

Répartition de la surface. La surface de la résidence est proportionnelle à la taille de la parcelle. Certaines pièces suivent également cette règle de proportionnalité, d'autres y dérogent.

a - pièce de réception (usage diurne) - la surface de cette pièce dans les différentes maisons varie peu, de 11,5 à 16 m², et cette variation est indépendante des différentes tailles des maisons,

b - pièce du dîner (usage de fin de journée ou nocturne) - les tailles de cette pièce dans les différentes maisons sont variables : les plus réduites, avec des surfaces comprises entre 10,3 et 20,6 m², caractérisent des maisons occupant des parcelles de taille 2 ; d'autres, plus grandes, avec des surfaces de 21,25 à 35,9 m², caractérisent des maisons occupant des parcelles de taille 4. Toutefois, la proportion de la pièce étant constante, environ 5/3, c'est au niveau de la largeur de la pièce que l'on distingue deux groupes de valeurs : 2,5 à 3,3 m et 3,6 à 4,6 m. Les plus petites pièces peuvent être identifiées à des *biclinia*, et les plus grandes à des *triclinia*,

c - pièce commune - la surface de cette pièce dans les différentes maisons varie de 22,8 à 33,8 m², et cette variation correspond aux différentes tailles de maisons,

d - pièce du coucher - la surface de cette pièce dans les différentes maisons varie peu, de 8,5 à 11,45 m² et cette variation n'est pas liée aux différentes tailles de maisons,

e - galerie à portiques et espace de desserte - la surface de ces espaces varie dans des propor-

7. La pièce de réception a dans les différentes maisons du site.



tions très importantes, de 6,27 m² (D4) jusqu'à 67,65 m² (A1). Ces variations sont directement liées aux variations du «standing» de la maison.

L'élévation du *standing* de la résidence se caractérise par l'augmentation des surfaces affectées à la pièce commune c, à la pièce du dîner b qui évolue du *biclinium* vers le *triclinium*, et aux espaces semi-clos, galeries à portiques et espaces de desserte (e1 et e2). En revanche, cette élévation du *standing* ne semble pas avoir d'incidence sur les surfaces affectées à la pièce de réception a et à la pièce du coucher d.

Associations des sous-espaces. Le plan de la résidence obéit à une division tertiaire dont les pièces a, b et c constituent la base. La disposition b + a + c respecte les critères qui ont été mis en évidence précédemment (fig. 8).

Parmi les petites maisons du site, deux sont totalement représentatives de cette disposition idéale (D3 et E3), trois en revanche présentent une disposition un peu différente en raison de contraintes, liées aux tracés parcellaires (D2, D4 et B3) :

- en D2, maison implantée sur une parcelle dont l'accès s'effectue au nord, le passage d'entrée a nécessité le décalage vers le sud de la pièce commune c,

- en D4, il y a inversion entre la pièce commune et la pièce du dîner sans raison apparente, mais la maison n'a été que partiellement reconnue,

- en B3, il y a inversion entre la pièce de réception et la pièce du dîner sans raison apparente, mais là encore, la maison n'a été que partiellement reconnue.

Dans les grandes maisons (A1, B1, C1 ou E1), le doublement de la surface de la parcelle permet à des pièces supplémentaires de s'intercaler entre c, a et b.

LA MAISON-TYPE ET SES VARIANTES

La maison-type

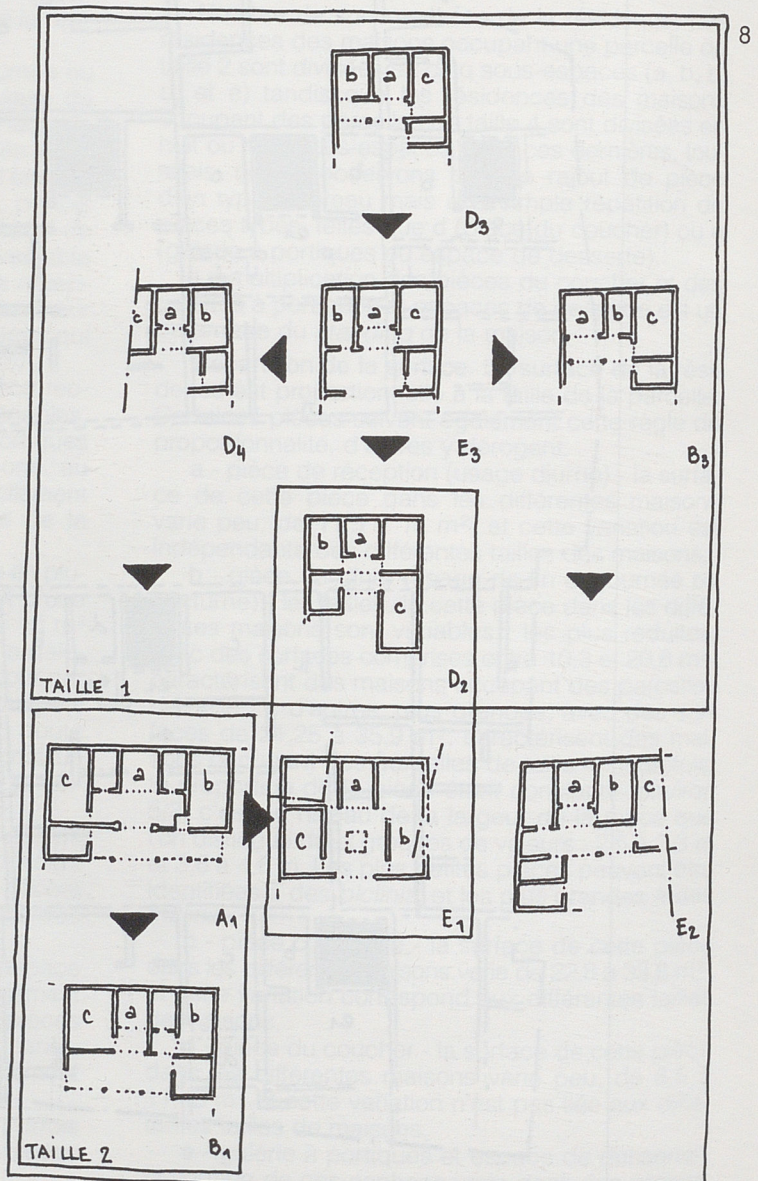
La maison-type du site de Saint-Florent (fig. 9) occupe une parcelle rectangulaire de taille 2 (deux modules de 30 x 40 pieds), soit 17,7 m x 11,8 m, exposée au midi (dont l'accès s'effectue au sud), et n'occupant pas une position extrême dans l'ilot.

Le bâti de la maison-type comprend la résidence et les locaux utilitaires enserrant la cour.

La résidence est formée d'un bâtiment en L, dont le plan intérieur est composé suivant un axe de symétrie, et qui, avec l'emprise de la cour, s'inscrit dans un carré. Elle occupe 50% de la surface totale de la parcelle et s'adosse aux limites nord et est (exposition sud). Elle est liée à

la cour par une galerie à portiques, et isolée de la rue par l'absence de baies. Elle se compose de cinq sous-espaces, dotés de revêtements de sols et d'enduits muraux de qualité et de matériaux nobles.

La cour est de forme rectangulaire et implantée au centre de la parcelle dont elle occupe environ 1/6 de la surface totale. Elle favorise la pénétration de la lumière et de l'ensoleillement dans la résidence. Elle est accessible depuis la rue par le passage d'entrée et on y trouve le puits, abrité par un débord de toiture. Le sol est gravillonneux et caladé pour éviter la formation de boue sur les passages, à l'aplomb de l'égoût du toit et autour du puits.



Les locaux utilitaires sont implantés en bordure de la rue et occupent 1/3 de la surface totale de la parcelle. Ils se composent de deux à quatre sous-espaces et du passage d'entrée couvert, dont les sols et les enduits muraux sont frustes.

La résidence comprend la pièce de réception, la pièce du dîner, la pièce commune, la pièce du coucher et la galerie à portiques.

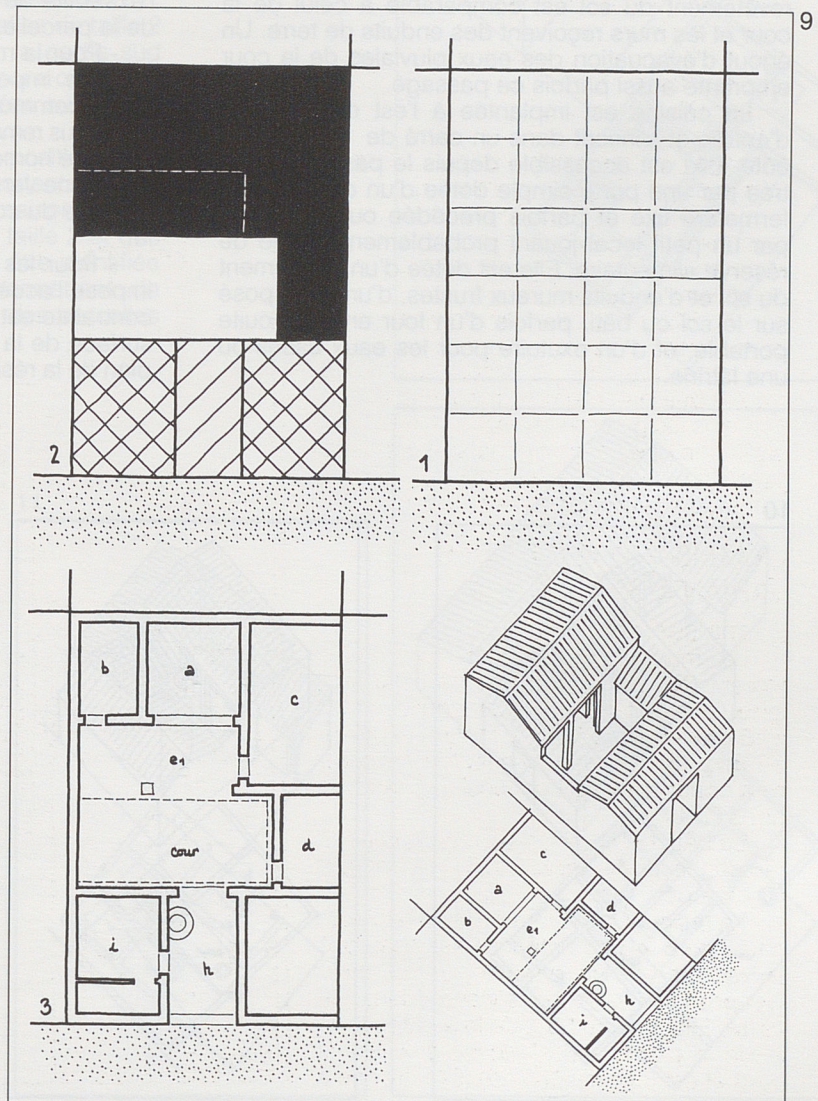
La pièce de réception occupe une position centrale dans la résidence et s'inscrit dans un carré de 15 pieds de côté. Largement ouverte au sud sur la galerie à portiques elle est éclairée et ensoleillée, et en relation visuelle avec le reste de la maison. Elle est dotée d'un revêtement du sol et d'enduits muraux de qualité (tout comme b et d). L'ensemble de ces caractéristiques suggère un usage diurne et une fonction de représentation. Cette pièce peut également recevoir le nom d'*exedra* ou de *tablinum*.

La pièce du dîner est implantée à l'ouest de la pièce de réception et s'inscrit dans un rectangle de 10 x 15 pieds. Elle est accessible depuis la galerie à portiques par une porte simple (passage : 80 cm) localisée à l'extrémité ouest de sa paroi sud et qui conserve parfois les traces d'un dispositif de fermeture fixe. Elle est dotée d'un revêtement du sol et enduits muraux de qualité. L'absence d'ouverture lui confère une ambiance sombre mais facilite son chauffage (volant thermique important). Celui-ci s'effectue au moyen d'un brasero (certains sols conservent parfois la trace rougie de l'emplacement régulier d'un chauffage portatif) ou d'un foyer bâti. Une petite ouverture au nord assure éventuellement la ventilation du local. Cette pièce peut recevoir contre les parois nord et est deux lits de dimension 1,4 x 2,6 m, permettant à six personnes au maximum de prendre part au dîner, et prendre ainsi le nom de *biclinium*.

La pièce commune est implantée à l'est de la pièce de réception et s'inscrit dans un rectangle de 15 x 25 pieds. Elle est accessible depuis la galerie à portiques par une porte simple (passage : 80 cm), localisée à l'extrémité sud de sa paroi ouest et qui conserve parfois les traces d'un dispositif de fermeture fixe. Elle est dotée d'un revêtement de sol et d'enduits muraux plutôt frustes. L'absence d'ouverture lui confère une ambiance sombre mais facilite son chauffage (volant thermique important). Celui-ci s'ef-

fectue au moyen d'un foyer posé sur le sol de terre battue. Une petite ouverture au nord assure éventuellement la ventilation du local. Cette pièce peut également accueillir une activité artisanale domestique (tissage, ...). Il s'agit du lieu de vie permanent.

La pièce du coucher est implantée au sud de la pièce commune et s'inscrit dans un rectangle de 10 x 15 pieds. Elle est accessible depuis la cour par une porte simple (passage : 80 cm) localisée à l'extrémité sud de sa paroi ouest et qui conserve parfois les traces d'un dispositif de fermeture fixe. Elle est dotée d'un revêtement de sol et d'enduits muraux de qualité. L'absence d'ouverture lui confère une ambiance sombre mais facilite son chauffage (volant thermique important). Cette pièce peut contenir un lit de dimension 1,2 m x 2,1 m contre la paroi nord et se nommer également *cubiculum*.



La galerie à portiques est implantée au sud des pièces de réception (a et b) et s'inscrit dans un rectangle allongé de 10 x 25 pieds. Elle est ouverte sur la cour et commande tout à la fois l'accès, l'éclairage et l'ensoleillement des trois pièces majeures de la maison. Deux portiques (ou un poteau central) supportent le toit en appentis. Le revêtement de sol se confond avec celui de la cour et les murs sont revêtus d'enduits peints.

Les locaux utilitaires comprennent plusieurs sous-espaces dont le passage d'entrée et la cuisine.

Le passage d'entrée est implanté au centre du bâtiment secondaire et s'inscrit dans un rectangle allongé de 10 x 20 pieds. Il met en relation directe la rue et la cour de la maison, et commande l'accès aux locaux utilitaires dont la cuisine (i). Sa largeur suffit pour le passage fréquent des piétons mais parfois aussi d'animaux et peut-être du charroi. Le revêtement du sol est comparable à celui de la cour et les murs reçoivent des enduits de terre. Un égout d'évacuation des eaux pluviales de la cour emprunte aussi parfois ce passage.

La cuisine est implantée à l'est du passage d'entrée et s'inscrit dans un carré de 15 pieds de côté. Elle est accessible depuis le passage d'entrée par une porte simple dotée d'un dispositif de fermeture fixe et parfois précédée ou complétée par un petit local jouant probablement le rôle de réserve alimentaire. Elle est dotée d'un revêtement du sol et d'enduits muraux frustes, d'un foyer posé sur le sol ou bâti, parfois d'un four en terre cuite portable, et d'un exutoire pour les eaux usées ou une latrine.

Les adaptations du type (fig. 10)

- La maison D3 donne plus de surface aux locaux utilitaires aux dépens de la cour.

- Dans la maison B3, la pièce du coucher est disposée différemment pour donner plus de surface aux locaux utilitaires.

- Les maisons D4 et E3 ne possèdent pas de véritable galerie à portiques. La pièce du dîner y gagne en profondeur (mais il ne s'agit pas encore d'un réel *triclinium*), tandis que la partie sud de la pièce de réception joue le rôle d'espace de desserte de la pièce commune ou de la pièce du dîner ?

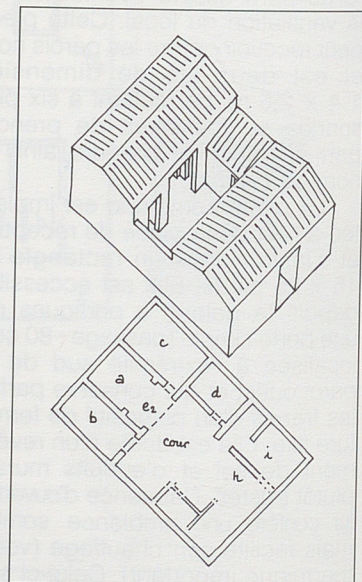
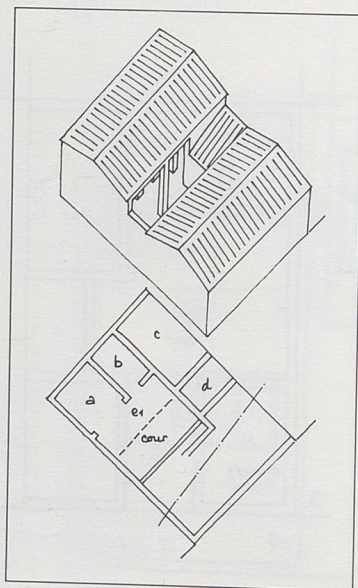
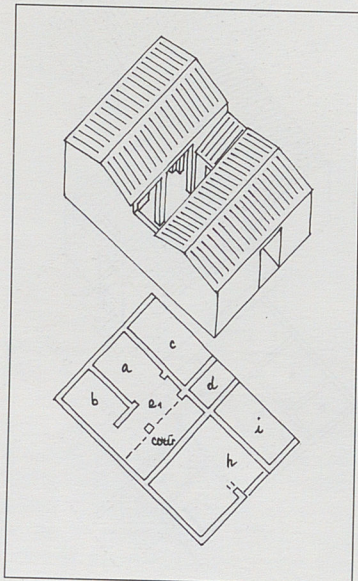
Les variantes du type (fig. 11)

Les variantes de la maison-type résultent des contraintes extérieures telles que l'exposition au nord (accès nord de la parcelle), l'implantation à l'extrémité de l'îlot ou le doublement de la surface de la parcelle (élévation du *standing*).

- Pour la maison D2, l'exposition au nord de la parcelle impose un décalage vers le sud de la pièce commune pour permettre l'accès à la maison. Nous remarquons que le bloc de réception a + b, est resté homogène et que le décalage de la pièce commune vers le sud a entraîné le déplacement de la pièce du coucher sur le côté ouest de la parcelle.

- Pour les maisons A1 et B1, l'exposition nord impose l'accès à la maison par le nord, mais cette contrainte est compensée par le doublement de la surface de la parcelle qui limite la perturbation du plan de la résidence. La résidence s'agrandit (dou-

10



blement de la surface) : des pièces du coucher s'intercalent entre les pièces a, b et c qui composent toujours la base de la résidence, l'espace de desserte s'agrandit, une véritable galerie à portiques apparaît en bordure sud de la résidence et la pièce du dîner peut être nommée *triclinium*. La cour occupe 1/4 de la surface de la parcelle et les locaux utilitaires déplacés sur le côté est et/ou ouest, occupent 1/4 de la parcelle également.

- Pour la maison E1, l'exposition au nord, le doublement de la surface de la parcelle et l'implantation à l'extrémité de l'îlot ont à nouveau imposé l'accès à la maison par le nord, mais limité la juxtaposition linéaire des pièces d'habitation. Comme pour la maison D2, un décalage a été opéré de manière à élargir le bâtiment. Cet élargissement de la résidence nécessite la création d'une source de lumière supplémentaire et entraîne une réduction de la surface de la cour.

Ces remarques imposent le constat suivant :

- les maisons occupant des parcelles de taille 2 sont majoritairement implantées sur la partie sud de l'îlot (sauf D2), tandis que les maisons occupant une parcelle de taille 4 sont implantées sur la partie nord de l'îlot (sauf E2).

- la contrainte imposée par l'exposition nord entraîne des modifications plus importantes de la maison-type dans le cas de petites maisons.

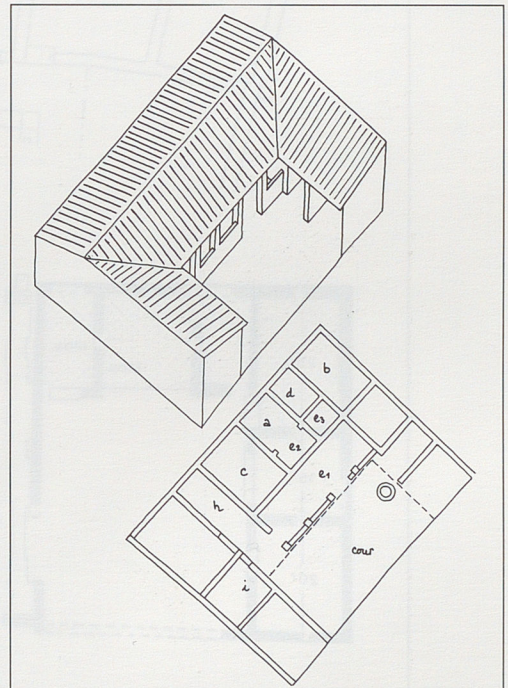
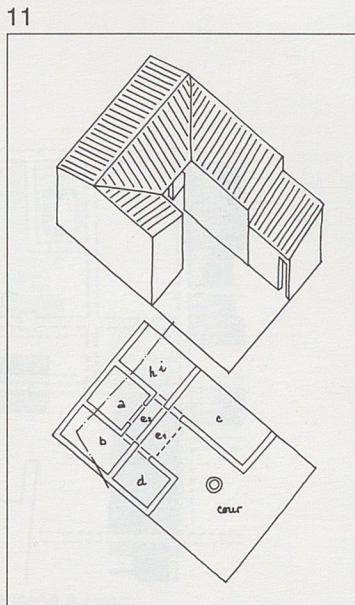
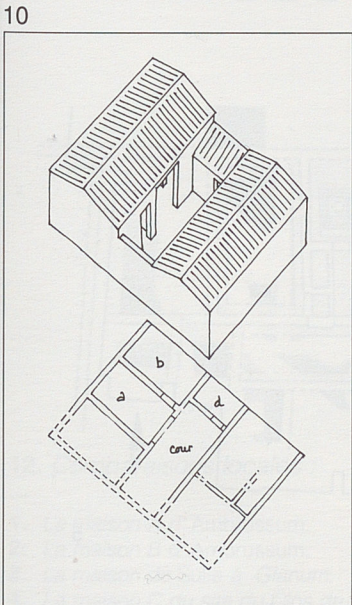
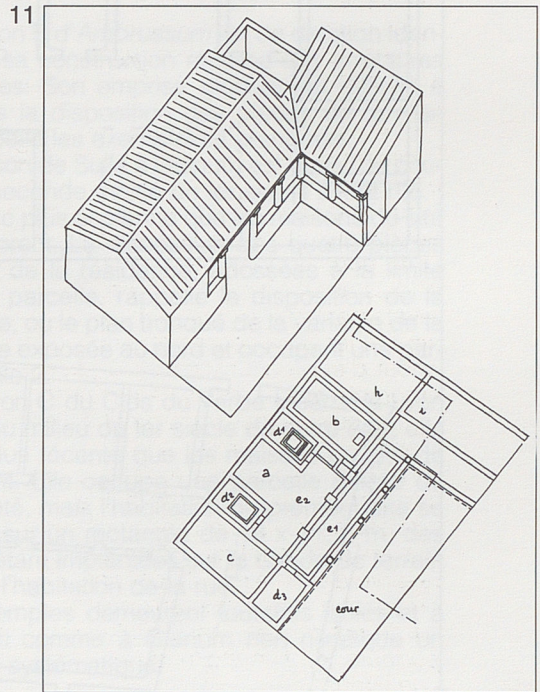
La coexistence des parcelles de taille 2 et des parcelles de taille 4 ne peut-elle pas être identifiée à une disposition systématique permettant de gérer au mieux les deux expositions des parcelles dans l'îlot ?

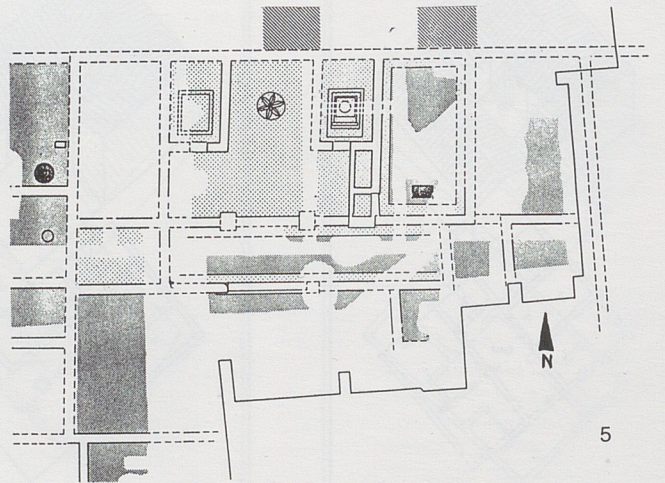
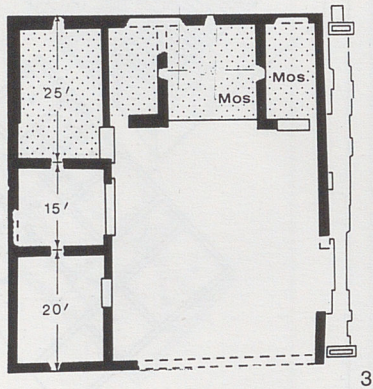
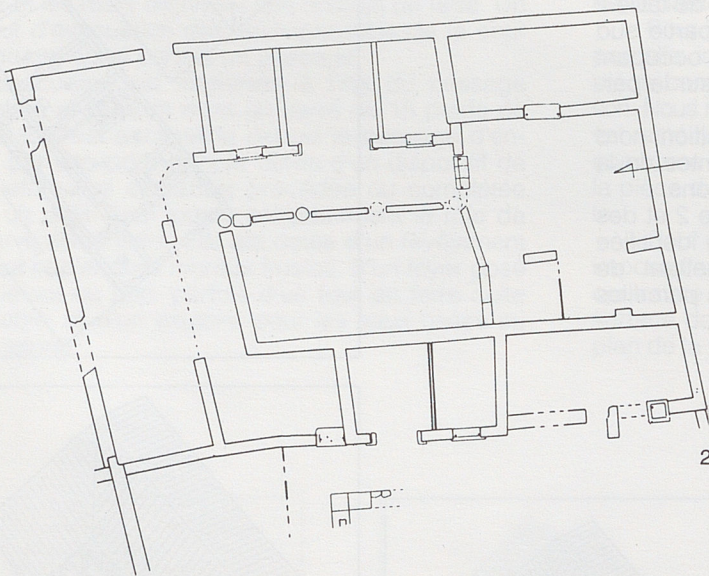
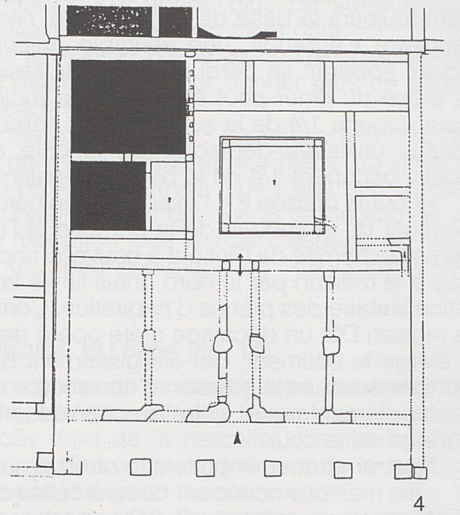
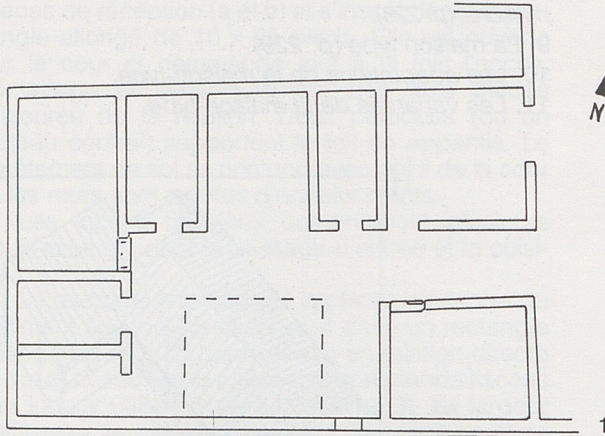
8. Modes d'associations des pièces dans les différentes maisons. (p. 228).

9. La maison type (p. 229).

10. Les adaptations de la maison-type.

11. Les variantes de la maison-type.





CONCLUSION

L'apparente régularité des vestiges du site de Saint-Florent, perceptible à l'oeil nu sur le site en cours de fouille n'a rien d'une illusion. Nous sommes bel et bien en présence d'un lotissement augustéen dont les lots résultent d'un découpage systématique et dont les maisons, de taille ici très modeste, sont la répétition d'un modèle et de ses variantes.

Le nombre important de maisons découvertes a permis de mettre en évidence un ensemble de traits communs à ces habitations, et donc l'élaboration d'un modèle : la maison-type.

Nous ne disposons pas pour la ville antique d'Orange de données en quantité suffisante pour apprécier la diffusion de cette maison-type dans les divers quartiers. Seul le site du cours Pourtoules recèle les vestiges d'une maison, au moins, dont la taille est supérieure à celle des maisons du site de Saint-Florent. Ce constat invite à imaginer qu'il existait bien sûr des disparités entre les différents quartiers de la ville ne serait-ce que pour ce qui concerne la taille des maisons.

A l'échelon régional, en revanche, plusieurs sites présentent des vestiges de maisons augustéennes comparables au modèle orangeois. Il s'agit notamment des maisons A et B du site d'*Ambrussum*, de la maison de Sulla à Glanum, ou de la maison C du site du Clos du Verbe Incarné à Lyon (fig.12).

La maison A d'*Ambrussum* est datée du deuxième quart du 1er siècle ; elle est donc plus récente que les maisons du site de Saint-Florent. Son emprise dessine un rectangle de 17 x 26 m, assez

proche de la parcelle de taille 4. Le bâti se décompose très nettement en deux bâtiments : la résidence et les communs. La résidence composée de six pièces closes parmi lesquelles on reconnaît plusieurs pièces type, et de trois galeries à portiques, forme avec la cour un carré de 17 à 18 m de côté.

La maison B d'*Ambrussum* est de datation identique mais sa construction réutilise des structures préexistantes. Son emprise globale est difficile à définir mais la disposition des pièces de la résidence rappelle les exemplaires orangeois.

La maison de Sulla à Glanum est datée du courant de la seconde moitié du 1er siècle avant n.è. ; elle est donc plus ancienne que les maisons du site de Saint-Florent. La disposition des quatre pièces principales de la résidence, adossées à la limite nord de la parcelle, rappelle la disposition de la maison-type, ou le plan tronqué de la variante de la maison-type exposée au nord et occupant une parcelle de taille 2.

La maison C du Clos du Verbe Incarné à Lyon est datée du milieu du 1er siècle de notre ère ; elle est donc plus récente que les maisons du site de Saint-Florent. Elle occupe une parcelle carrée de 18 m de côté, mais l'habitation proprement dite se développe sur un rectangle de 18 x 11, 5 m, des boutiques étant implantées sur la bande de terrain qui sépare l'habitation de la rue.

Ces exemples demeurent toutefois isolés et à *Ambrussum* comme à Glanum rien n'indique un lotissement systématique. ■

12. Comparaisons locales :

1. La maison A d' *Ambrussum*.
2. La maison B d' *Ambrussum*.
3. La maison de Sulla à *Glanum*.
4. La maison C du site du Clos du Verbe Incarné à Lyon.
5. La maison A1 de Saint-Florent à Orange.